

N ° Délibération : CCAS DEL 28 - 030

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Mickaël JUIGNÉ.

ETAIENT PRESENTS : Mickaël JUIGNÉ, Annie BLONZ, Sylvie LAUTRU, Damien FLEURY, Dominique BARRET, Françoise REMBOTTE, Elisabeth MARTINS DOS SANTOS

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Sophie REIGNIER qui donne pouvoir à Annie BLONZ, Pascale LEMAITRE.

26-030 - OBJET : Vote des subventions 2026 CCAS

Rapporteur : Annie BLONZ

Lors du vote du Budget Primitif 2026, le conseil d'administration se prononce sur l'attribution d'une enveloppe globale au titre des subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé.

Il convient par la présente de préciser le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2026, à l'association Les restaurants du cœur.

Il est proposé au conseil d'administration d'attribuer à l'association désignée la subvention mentionnée ci-dessous :

- o Les restaurants du cœur : **450 €**

et d'imputer la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574,

VOTE : Les membres du conseil d'administration décident d'approuver à l'unanimité cette délibération.

Date de la convocation : 21/09/2026

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 7 Votants :8

Pour :8 - Contre :0 - Abstention :0

Pour copie certifiée conforme.

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en préfecture ce jour.

La Secrétaire de séance
Françoise REMBOTTE



Yvré l'Évêque, le 29 septembre 2026

La Vice-Présidente
Annie BLONZ

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE**